



## Fin de contrat en accident de travail

Par **Elayan**, le **21/06/2013** à **11:25**

Je sollicite vos services concernant un problème avec mon employeur. J'étais surveillant dans un lycée privé et le 17 avril à 10h20 j'ai subi une agression par un élève (coup de poing, insultes et menace de mort). Deux témoins, collègues ont été spontanément voir le CPE qui a essayé de minimiser les choses en voulant tout camoufler.

Suite à l'agression aucun responsable ne se s'est soucié de mon état physique ou physiologique. J'ai demandé le droit de retrait et un document d'accident de travail qui ne m'a pas été donné. Le lendemain je suis allé chez mon médecin traitant qui après consultation m'a mis d'office en accident de travail suite à un hématome important sur le pectoral gauche et des troubles physiologiques suite à cette agression. Mon arrêt était du 18 avril au 13 mai (fin de mon contrat en CDD). Suite au dépôt de plainte faite au commissariat, le lendemain des faits, une expertise médico-judiciaire à été effectuée à l'hôpital, conclusion :

Les lésions décrites ainsi que le retentissement fonctionnel qui en découle, entraine une ITT au sens pénal sous réserve de complications de 5 jours

Suite à ces événements, l'élève est toujours en cours avec une exclusion à confirmer d'une journée !

Le 13 mai 2013 je suis retourné chez mon médecin qui a prolongé mon arrêt de travail jusqu'au 28 avril 2013. Tous les documents ont été envoyés en temps et en heure sous 48Heures à la sécurité sociale et à l'employeur.

Suite à la communication téléphonique avec la CPAM le le 20 avril 2013, ils ont confirmé avoir reçu les documents, mais ils m'ont indiqués que mon employeur n'avait fourni aucun déclaration d'accident de travail et sur ma dernière feuille de salaire.

Le 24 Mai 2013, je reçois mon solde de tout compte sans avoir été prévenu par courrier, et sans raison apparente ! Je constate que sur ma feuille de paie, les jours d'arrêt de travail sont remplacés par des absences INJUSTIFIEES !

Quels sont mes recours merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **13:46**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la CPAM et d'essayer d'obtenir des témoignages pour faire une déclaration par vous-même des faits sur la base des certificats médicaux...